

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
6 juillet 2022

L'an deux mil vingt deux

DATE D'AFFICHAGE :
19 juillet 2022

Le 12 juillet à dix-huit heures,

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Procurations : 8
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme GIANNI, M. RUBIANO, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE.

AVAIENT DONNE POUVOIR: Mme LE NORMAND-BERNIER à Mme Marie CELO, M. LORIQUEU à Mme Marie-Hélène ROBIC, M. Philippe FLATRES à Mme Patricia JAFFRE, Mme MADELENAT à M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ à Mme GUYADER, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme JEFFROY à Mme GIANNI, Mme DARMON à Mme NORMANT.

ABSENT : M. MILES

Mme CELO est désignée en qualité de Secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2022 est approuvé à l'UNANIMITE.

N°2022-13 – Admission en non-valeur

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que le comptable public n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits divers.

Le comptable demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces sommes non recouvrées pour un montant de 111€.

Vu l'avis du bureau municipal du 21 juin 2022,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 5 juillet 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

-D'inscrire les admissions des produits en non-valeur précitées à hauteur de 111 € au budget principal Ville.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITE.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
Pour Extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 13 juillet 2022
LE MAIRE
Patrice VALTON

